

Drôme

# Inceste : « De plus en plus d'enfants victimes dans la Drôme »

**Chrysallis, qui accompagne les mineurs victimes, voit augmenter les cas d'année en année. Les explications de Françoise Gille, administratrice ad hoc pour l'association.**

► **Pourquoi avoir organisé un colloque sur l'inceste le 15 septembre à Bourg-de-Péage ?**

« Chaque année à la rentrée, on organise un rendez-vous avec des professionnels de la protection de l'enfance, éducateurs, forces de l'ordre, magistrats, etc. L'idée est de prendre du recul sur une problématique que l'association traite quotidiennement. On a constaté que dans la Drôme, on a de plus en plus de dossiers sur l'inceste : en 2021, ils représentaient 10 % des dossiers dont on s'occupait. En 2022, on était à 22 %... »

► **Y a-t-il des milieux où se produisent plus fréquemment ces faits ?**

« On ne peut pas faire de statistiques à notre niveau, mais on remarque qu'on a

des profils de familles incestueuses. Ce n'est pas la classe sociale qui fait la différence, mais le mode de fonctionnement de la famille. Souvent, on rencontre des affaires d'inceste dans des familles où il n'y a pas de règles, où l'on n'explique pas clairement aux enfants comment on doit se comporter en tant qu'adulte et en tant qu'enfant, où les enfants ont accès à tout... En octobre, aux assises de la Drôme, nous accompagnons deux mineurs qui ont subi des pratiques incestueuses de leurs grands frères, depuis l'âge de 5 ans pour la jeune fille. Les grands frères avaient eu accès à des cassettes vidéo pornographiques, et reproduisaient les gestes sur les petits. »

« **Il n'est pas anormal que des faits d'inceste resurgissent des années après »**

► **Des facteurs nouveaux aggravent-ils cette problématique ?**

« L'inceste a toujours existé. Mais si l'on voit le nombre de dossiers augmenter, outre le fait que la parole se libère, c'est aussi en partie parce que l'accès à la pornographie est de plus en plus facile. De nos jours, des études montrent que dès l'âge de 12 ans, beaucoup d'enfants ont déjà vu des contenus pornographiques. »

► **Comment prend-on en charge les enfants victimes d'inceste ?**

« Ce qui fait que cette problématique est particulièrement difficile à prendre en charge, c'est que l'on a un sentiment de culpabilité chez les victimes. Quand les enfants se rendent compte que ce qui leur est arrivé est interdit, ils cherchent parfois à protéger le membre de leur entourage qui s'est comporté en prédateur. Les faits d'inceste se passent rarement dans la violence. Les adultes n'hésitent pas à faire passer cela pour des gestes d'amour, des relations secrètes... Tous les repères sont brouillés dans des situations d'inceste et les enfants ne savent plus ce qui est normal et ce qui ne

l'est pas. »

► **Y a-t-il une évolution dans la prise en charge de cette problématique ?**

« Il n'est pas anormal que des faits d'inceste resurgissent des années après, au moment où les victimes deviennent des parents. C'est un mécanisme ordinaire d'amnésie traumatique qui est de plus en plus pris en compte dans les textes de loi : désormais, les délais de prescriptions ont été allongés à 20 ans après la majorité. »

► **Comment prévenir ce genre de faits ?**

« Il est du devoir de chaque citoyen de signaler toute relation ou tout fait qui paraît anormal, en composant le 119. Il y a un tabou qui est souvent entretenu autour des relations incestueuses et parfois des faits sont sus de tous et cachés. Très souvent, c'est par l'école que l'on sait et que le signalement est fait. Quand une petite fille se confie à des amis, par exemple... »

● **Propos recueillis par Audrey Morel**